

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abeba, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

SC8702

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Vingt-deuxième session ordinaire**

**21 - 25 janvier 2013**

**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/762 (XXII)**

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES  
MINISTRES DE LA JEUNESSE DE L'UNION AFRICAINE  
12-14 SEPTEMBRE 2012, ADDIS ABEBA (ETHIOPIE)**

## NOTE INTRODUCTIVE

1. La quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse (COMY IV) s'est tenue du 12 au 14 septembre 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie) en vue de discuter de mesures, d'orientations et de stratégies de financement proposées et tendant à accélérer la mise en œuvre de la Décision et de la Déclaration du Sommet de Malabo de 2011 sur l'Autonomisation des jeunes et l'emploi. La Conférence a également abordé les défis liés à la budgétisation et au financement des programmes destinés aux jeunes tout menant à une réflexion approfondie sur la façon dont l'Afrique peut tirer parti de son atout démographique pour s'inscrire dans une dynamique de croissance socioéconomique grâce à la participation active des jeunes. Outre les délégations ministérielles des États membres, un nombre important de partenaires, experts de haut niveau et de responsables de jeunes ont également pris part à la COMY IV qui a élu le bureau suivant au titre des deux prochaines années:

• Congo	Afrique centrale	Président
• Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest	1 <sup>er</sup> Vice-président
• Swaziland	Afrique australe	2 <sup>ème</sup> Vice-président
• Tunisie	Afrique du Nord	3 <sup>ème</sup> Vice-président
• Rwanda	Afrique de l'Est	Rapporteur

2. Entre autres, la COMY IV a eu à examiner, approuver et formuler des recommandations sur les questions ci-après :

- (i) la population des jeunes perçue soit comme une opportunité ou une menace, comment se préparer pour l'horizon 2032 en se positionnant dans la fenêtre d'opportunité démographique africaine ?
- (ii) directives visant à accélérer l'autonomisation des jeunes, la mise en œuvre des décisions et la promotion de l'emploi des jeunes ;
- (iii) l'intérêt porté à la professionnalisation des jeunes en recourant à des interventions académiques : Études et recherche sur les jeunes, y compris des centres de formation et des programmes ;
- (iv) le coût lié à la pratique des affaires pour les Jeunes entrepreneurs ; comment accroître les investissements en faveur de l'autonomisation des jeunes, et comment mobiliser des financements nationaux pour accélérer l'emploi des jeunes et réduire le taux de chômage en Afrique ?

3. Le rapport de la Conférence comporte de nombreuses autres questions connexes, et des recommandations énergiques y sont consignées quant à la nécessité d'engager des actions à effet rapide et des interventions pour soutenir le développement de l'Afrique, toutes choses qui doivent être mises en œuvre dans les court, moyen et long termes.

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00 251 11 5517 700; Fax: +251 115 182 072  
website : [www.au.int](http://www.au.int); [www.africa-youth.org](http://www.africa-youth.org)

---

ST8119

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA  
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE  
EN CHARGE DE LA JEUNESSE (COMY IV)**

**12-14 SEPTEMBRE 2012  
ADDIS ABEBA (ÉTHIOPIE)**

**AU/MIN/COMY/Rprt-Recom(IV)**

**RAPPORT & RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES  
MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE  
DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE**

**12-14 SEPTEMBRE 2012**

**RAPPORT & RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE  
L'UNION AFRICAINE EN CHARGE  
DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE  
12-14 SEPTEMBRE 2012**

## **I. INTRODUCTION**

1. La quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge du développement des jeunes (COMY IV) a eu lieu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 12 au 14 septembre 2012. Un nouveau format a été proposé pour la conférence et a permis aux ministres et à leurs experts de participer activement à l'important débat sur l'autonomisation et l'emploi des jeunes dans le cadre du suivi du sommet très réussi de Malabo sur le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour un développement durable ». La COMY IV a examiné diverses questions concernant le développement des jeunes, y compris la jeunesse de la population africaine, les conditions à réunir pour réussir les initiatives d'affaires pour les jeunes, un plan d'investissement pour l'emploi des jeunes et des lignes directrices pour l'autonomisation des jeunes. Un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du programme de la Commission de l'Union africaine pour la Jeunesse a été présenté pour indiquer la dynamique actuelle sur les jeunes en tant que sujet d'intérêt, mais aussi comme objectif à atteindre.

## **II. PARTICIPATION**

2. 37 États membres (dont 20 ministres) étaient représentés : l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République Démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée (Conakry), le Kenya, le Lesotho, le Malawi, la Mauritanie, le Mozambique, la Namibie, le Nigeria, le Rwanda, la République Centrafricaine, la République arabe sahraouie démocratique, le Sénégal, le Soudan, le Sud-Soudan, le Swaziland, la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. La plupart des délégations nationales étaient composées du ministre, du fonctionnaire principal chargé de la Jeunesse et d'un leader jeune du Conseil national de la Jeunesse (CNJ).

3. Le Président de l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UPJ), le Secrétaire général ainsi que d'autres délégués du Comité exécutif ont également participé à la réunion.

4. **Les Communautés économiques régionales** ont été représentées par la COMESA.

5. **Les représentants des organisations suivantes** ont également assisté à la réunion : la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), UNHABITAT, le Bureau de représentation des États-Unis près la Commission de l'UA, le Commonwealth, le Partenariat budgétaire international, le Bureau de

référence pour les populations, Oxfam, Plan International, Open Society Foundation, les Institutions nationales des droits de l'homme, l'Institut des affaires économiques, Microsoft, Handicap International, le Réseau africain des jeunes et personnes handicapées, l'Alliance africaine pour la santé publique, l'AAI.

### III. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

#### Point I: Cérémonie d'ouverture

6. Le Commissaire Jean-Pierre Ezin dans son allocution d'ouverture a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a hautement apprécié l'importante participation des États membres et l'a expliqué par l'élan suscité depuis Malabo vis-à-vis de l'agenda de développement des jeunes en Afrique. S.E. Prof Ezin a également reconnu et exprimé sa gratitude envers tous les partenaires et les représentants des jeunes présents à la conférence. Ceci démontre, a-t-il fait remarquer, l'importance accordée à l'épanouissement des jeunes. Le Commissaire Ezin a ensuite insisté sur la justification du nouveau format de la Conférence et a exprimé l'espoir que l'approche proposée permettra à tous, en particulier les ministres, de participer à la réflexion sur les questions importantes qui seront abordées au cours des trois prochains jours. Il a également exprimé son espoir de voir ressortir des débats, des recommandations fortes qui nous orienteront vers des actions concrètes et immédiates.

7. M. Andile Lungisa, Président de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ), représenté par le Secrétaire général, M. Abdoulaye Toure, a salué l'engagement dont font preuve nos chefs d'État africains en ce qui concerne les jeunes, à travers le sommet qui s'est tenu l'an dernier à Malabo, et leurs décisions visant à améliorer le développement des jeunes en Afrique. Le Secrétaire général a également appelé les États membres à veiller à ce que ces engagements se traduisent en action afin qu'ils puissent avoir un sens pour les jeunes de l'Afrique, ceux des zones rurales, ceux vivant avec un handicap ou le VIH/Sida ainsi que les jeunes femmes et tous les autres groupes marginalisés. L'orateur a mentionné que l'UPJ poursuivra son plaidoyer pour la ratification, l'intégration et la mise en œuvre de la Charte africaine de la Jeunesse au niveau des États membres et recommande vivement aux gouvernements à veiller à ce que les politiques nationales de jeunesse soient en cohérence avec la Charte africaine de la Jeunesse.

8. L'UPJ invite les gouvernements à accroître leur aide budgétaire au développement des jeunes et appelle également au renforcement des conseils nationaux de jeunesse, des organes de coordination nationaux et des organisations de la jeunesse dans tous les pays. En conclusion, M. Toure a invité les participants de la COMY IV à les aider à célébrer le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'UPJ, qui a été créée en Guinée Conakry en 1962, sous le thème « Action des jeunes pour une liberté économique immédiate! »

9. S.E. Jean Philibert Nsengimana, ministre de la Jeunesse du Rwanda et Président de la COMY III a salué les participants et a souligné que la présente session de la COMY IV était réunie sous le thème : « L'Afrique, Debout pour le développement des jeunes ! ». Cette réunion intervient après une série d'autres événements importants qui ont conduit à des résultats tout aussi importants. Parmi ces événements figurent le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de l'UA de janvier 2009 à Addis-Abeba

qui a déclaré les années 2009 à 2018 comme la Décennie africaine pour le développement de la Jeunesse et le Plan d'action relative à cette Déclaration, la précédente Conférence des ministres à Victoria Falls (Zimbabwe) en avril 2010, mais surtout, la dix-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement à Malabo, sous le thème « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ».

10. S.E.M. le ministre a poursuivi son intervention en notant que la COMY IV vise aussi à examiner les progrès que nous avons pu accomplir collectivement et individuellement, en tant qu'États membres.

11. En particulier, le ministre a exhorté à plus d'utilisation des plates-formes offertes par les TIC pour conserver l'esprit d'équipe au sein du Bureau de la COMY4, notre fraternité de ministres en charge du Développement des jeunes et une communication et une coordination efficaces entre le département HRST et les États membres.

## **POINT II : GOUVERNANCE : ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMY IV**

12. Avant le rappel du rôle et des responsabilités des membres du Bureau, quelques explications et éclaircissements ont été apportés par le représentant du conseiller juridique, qui a souligné que le principe de l'uniformité dans la procédure doit être adopté dans les élections, dans lesquelles les ministres élisent des représentants par région et le président sera élu d'un pays qui n'a pas encore été représenté dans le bureau de la COMY. Le conseiller juridique a rappelé à la plénière que si un consensus n'était pas atteint, les États membres devraient être soumis au vote avec une majorité des deux tiers requise conformément aux dispositions de la Section III, article 19(1) du Règlement intérieur du Conseil exécutif. Après de longs débats, les ministres ont élu les membres du Bureau de la COMY IV. Il est utile de noter que le processus électoral a soulevé beaucoup de questions difficiles impliquant des principes de rotation et d'équilibre régional et linguistique pour les régions ayant plus d'une langue de travail. Une recommandation forte a été faite que la Commission de l'UA élabore des règles et des procédures écrites et claires pour guider l'élection du Bureau de la Conférence des ministres. Toutefois, un accord a été conclu, dans laquelle le Président sortant a réaffirmé le principe de rotation régionale. Le Bureau de la COMY IV pour la période 2012 - 2014 se présente comme suit :

<b>Président</b>	<b>Région centrale</b>	<b>Congo</b>
1 <sup>er</sup> Vice-président	Région de l'Ouest	Côte d'Ivoire
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Région du Sud	Swaziland
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Région du Nord	Tunisie
Rapporteur	Région de l'Est	Rwanda

13. Le Président sortant a exprimé le souhait de trouver un espace dans le programme permettant aux ministres de chaque région de se rencontrer et de s'entendre sur une stratégie de travail pour les deux prochaines années. Puis, il a informé la Conférence des membres nouvellement élus du Bureau de la COMY IV, les a félicités et a passé le témoin au nouveau Président.

**POINT III : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL**

14. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans modification.

**POINT IV : PRESENTATION DES DIFFERENTS RAPPORTS D'ACTIVITES SUR LES REALISATIONS DES DEUX DERNIERES ANNEES**

15. La Conférence a entendu trois rapports intérimaires portant sur les réalisations respectives de la Commission de l'UA, de l'Union panafricaine des jeunes et du Bureau de la COMY III. Les participants ont noté que d'importants progrès ont été accomplis entre avril 2010 et septembre 2012. Les rapports détaillés sont joints pour plus d'informations.

**POINT V : POPULATION DES JEUNES : OPPORTUNITE OU RISQUE****Panel 5.1 : Préparation pour 2032 : le dividende démographique de l'Afrique**

16. Les ministres africains de la Jeunesse ont pris note du concept de dividende démographique présenté lors de la 4<sup>ème</sup> Conférence des ministres africains en charge de la jeunesse et ont reconnu qu'il s'agissait là d'un nouveau concept en Afrique. Cependant, on observe que les opportunités pour l'Afrique sont immenses si les questions essentielles qui sous-tendent cette démographie, en particulier celles qui ont trait à la jeune génération, sont convenablement abordées.

17. L'Afrique connaît l'urbanisation la plus rapide dans le monde et reste une population jeune avec 35 % de son milliard d'habitants âgés de 15 et 34 ans. Il a été précisé que ce chiffre doublera d'ici à 2045. Un autre aspect concerne l'« opportunité démographique » prévue pour 2032, au cas où il y aura une diminution du ratio du nombre d'enfants à charge par adulte en âge de travailler si les tendances actuelles de fécondité sont maintenues. Toutefois, des données récentes montrent que tôt ou tard ce ne serait pas le cas ; par conséquent, une analyse plus approfondie s'impose à ce niveau.

18. L'exposé a montré ce que devrait être une structure démographique qui permettrait la réalisation d'un dividende. Le présentateur a également mis en évidence une série de changements politiques qui devraient se produire si l'Afrique veut parvenir à un dividende démographique. Par conséquent, un effort concerté est nécessaire, y compris des investissements dans l'éducation, la santé, la bonne gouvernance et les politiques économiques. Une volonté politique, des stratégies de planification du développement, et le changement des normes sociales et des ressources sont d'une importance cruciale pour qu'un dividende démographique soit réalisé.

**Questions abordées**

19. La réalisation d'un dividende démographique n'est pas automatique, mais requiert quelques stratégies : i) des programmes à base communautaire mis en œuvre par des pairs sont des approches critiques à envisager dans les pays où l'accès à la santé et à l'éducation est réduit ; ii) utiliser l'opportunité offerte par la volonté politique

au plus haut niveau pour s'engager activement avec les ministères responsables des questions de la jeunesse ; iii) une refonte de la planification familiale est nécessaire pour s'assurer que nous profitons de l'opportunité démographique d'une population instruite de jeunes en bonne santé.

### **Recommandations**

20. Les Institutions nationales en charge de la Jeunesse sont exhortées à :
- a. participer aux collectes et analyse de données nationales en 2013 sur la situation de la jeunesse, avec l'appui des acteurs que sont la Commission de l'UA et les partenaires au développement ;
  - b. engager le dialogue sur les couts d'opportunité relatifs à la compréhension et à l'investissement dans les attentes non satisfaites de la jeunesse en collectant, organisant et analysant les tendances et les projections sur les jeunes au niveau de la population ;
  - c. promouvoir des approches multisectorielles et le changement de paradigme : investir dans la capacité des jeunes et renforcer l'éducation des jeunes femmes, sensibiliser et prendre conscience des questions de santé, y compris l'abolition des mariages précoces ;
  - d. la Commission de l'UA et la CEA devront donner suite à cette question en examinant spécifiquement les recommandations politiques pour les gouvernements africains afin qu'ils soient en mesure de répondre adéquatement aux défis des jeunes et aux possibilités éventuelles des opportunités démographiques ;
  - e. la question des dividendes démographiques doit être portée aux ministres africains des Finances et de la Planification et de l'Économie de l'UA lors de leur prochaine Conférence.

### **Panel 5.2 : Autonomisation des jeunes africains : lignes directrices pour une mise en œuvre accélérée**

21. Le Sommet de Malabo de 2011 a marqué une étape au cours de laquelle le programme de l'Union africaine pour la Jeunesse a été redéfini. Il a adopté les domaines prioritaires avec les objectifs du Plan d'Action de la Décennie pour les Jeunes de 2009-2018.

22. En vue de la mise en œuvre de la décision de Malabo, la Commission a été soutenue par le PNUD pour procéder à une évaluation des besoins en capacités dans lequel un cadre d'action pour la mise en œuvre est proposé à travers les cinq axes prioritaires suivants : i) l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) traitant spécifiquement des TIC et de l'agriculture comme domaines de forte demande d'emploi ii) la participation civique des jeunes, iii) le Corps des Jeunes Volontaires de l'UA, iv) le renforcement de l'UPJ, v) des stratégies de mobilisation de ressources. La plénière a partagé les premiers résultats de l'évaluation.



## Questions abordées

23. Les États membres ont saisi l'occasion offerte pour les questions et clarifications pour présenter les efforts respectifs en cours d'exécution dans leur pays en faveur de l'autonomisation des jeunes. Ils ont montré le soutien politique du gouvernement, et ont fait état des initiatives des organisations de la jeunesse.

## Recommandations

24. Les recommandations suivantes sont issues du débat sur l'autonomisation des jeunes :

- a. une large diffusion des décisions et des déclarations auprès de tous les acteurs concernés afin de faciliter l'intégration dans leur programme respectif d'action aux niveaux régional et national ;
- b. prendre des mesures fermes pour accélérer la réduction du chômage des jeunes et des femmes et le sous-emploi avec le Pacte de l'Emploi des Jeunes comme l'a demandé le Sommet de Malabo ;
- c. soutenir les forums de jeunes comme un des moyens de leur autonomisation ;
- d. élaborer un plan d'action national chiffré pour l'emploi des jeunes ;
- e. renforcer la pertinence de l'enseignement et la formation techniques et professionnels (ETFP) et son lien avec le marché du travail ;
- f. systématiser le partage des meilleures pratiques et des expériences en ayant des réunions périodiques discutant les stratégies pour l'emploi des jeunes ;
- g. mobiliser des ressources grâce à des sources alternatives de financement pour soutenir les projets d'autonomisation des jeunes ;
- h. développer et renforcer la collaboration intersectorielle entre le ministère chargé de la jeunesse et d'autres ministères en charge de secteurs clés pour l'autonomisation des jeunes : la santé, l'éducation, le travail, les finances, la planification pour le développement, etc. ;
- i. les États membres et la Commission de l'UA devront soutenir l'UPJ avec une allocation budgétaire pour faciliter la mise en œuvre de leur plan d'action ;
- j. une attention particulière doit être accordée aux jeunes marginalisés - approches inclusives ;
- k. mettre en place des fonds de développement pour la jeunesse aux niveaux continental et national.

### **Panel 5.3 : Initiative conjointe sur la promotion de l'emploi des jeunes**

25. Les témoignages démontrent que 3 chômeurs sur 5 en Afrique ont moins de 35 ans. La Déclaration AU/Assembly/Decl1(VII) de 2011 a mandaté la Commission, en collaboration avec la BAD et d'autres organisations internationales à développer un partenariat en vue de proposer des solutions à la situation de sous-emploi et de chômage des jeunes en Afrique et de garantir des normes pour des emplois décents. Cette décision vise également à mettre en œuvre le Plan d'Action sur l'Emploi des jeunes et des femmes de Ouagadougou de 2004 et le Plan d'Action de la Décennie de l'UA pour la Jeunesse (2009-2018) qui visent à réduire de 2 % par an le taux de chômage des jeunes. L'initiative interviendra dans les 3 domaines suivants : i) les interventions politiques, ii) les interventions directes et iii) l'utilisation des connaissances et savoirs disponibles pour les actions adéquates. La première phase portera sur 3 ans et ciblera 15 pays, dont 5 Etats fragiles.

#### **Questions abordées**

26. L'importance du secteur informel et du niveau de sous-emploi a été évoquée comme préoccupations importantes de tous les pays ; la nécessité d'utiliser les talents des jeunes et d'établir des réseaux de jeunes dans des domaines d'intérêt spécifiques. Il a été noté que l'initiative conjointe œuvrait de manière coordonnée pour la lutte contre le chômage et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Il est également nécessaire de réguler le marché du travail tout en tenant compte de la croissance économique au sein des systèmes de production diversifiés.

#### **Recommandations/Voie à suivre**

27. Des actions spécifiques sont requises pour assurer la durabilité des impacts de la mise en œuvre, y compris ce qui suit :

- a. le programme prévoit de s'engager dans une opération visant à mieux comprendre la situation du chômage des jeunes au niveau national ;
- b. examiner et analyser la dimension culturelle de l'emploi des jeunes ;
- c. combattre la corruption;
- d. soutenir et formaliser le premier stage comme une opportunité servant à l'acquisition d'expérience de travail ;
- e. renforcer le travail bénévole chez les jeunes ;
- f. donner plus d'information sur l'emploi des jeunes dans les pays sortant d'un conflit ;
- g. établir une base de données sur l'emploi des jeunes.

## **POINT VI : POLITIQUES ET PRINCIPES DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA JEUNESSE**

### **Panel 6.1 : Application et responsabilisation pour les Droits des jeunes à travers la Gouvernance et la Participation populaire et civique**

28. Un résumé de la Charte africaine de la Jeunesse (CAJ) a été présenté et a soulevé l'importance des diverses questions couvertes par la Charte. Les États membres qui ont ratifié la Charte doivent remplir leurs obligations telles qu'énoncées. La Charte prévoit également des obligations à satisfaire par la Commission de l'UA. La CAJ contribue à la Charte africaine des Droits de l'homme par la prise en compte d'aspects spécifiques à la jeunesse.

#### **Questions abordées**

29. Un accent est mis sur le rôle que la Commission de l'UA doit jouer dans la lutte et la mise en application des droits des jeunes.

30. Les États membres doivent légiférer sur les dispositions de la CAJ pour créer un environnement favorable.

#### **Recommandations**

### **31. Deux recommandations majeures ont été formulées concernant la CAJ**

- a. la Charte africaine de la jeunesse doit être mise en œuvre dans les programmes pour les jeunes ;
- b. le bureau de la COMY devra discuter davantage de la mise en place d'un groupe de travail sur les droits et le développement des jeunes.

### **Panel 6.2 : Professionnaliser le travail des jeunes en Afrique à travers des interventions académiques : des études et des recherches sur les jeunes, y compris des centres et programmes de formation.**

32. Il s'agit de l'établissement d'une discipline universitaire sur le travail des jeunes. Le rôle principal du Ministère de la Jeunesse est d'établir la norme ; le rôle des ministres de la Jeunesse, en collaboration avec les différents ministères chargés de l'Éducation pourrait être d'assurer qu'il y ait une publicité adéquate autour de la professionnalisation du travail sur la jeunesse.

33. La Commission de l'UA a proposé un guide sur la professionnalisation du domaine du travail de la jeunesse.

#### **Questions abordées**

34. Une définition claire est nécessaire pour expliciter la différence entre la professionnalisation et l'opérationnalisation du travail des jeunes : Professionnaliser le travail des jeunes devrait idéalement inclure l'intensification de la recherche sur la

jeunesse et une entente sur un ensemble de codes d'éthique. L'accent dans ce domaine sera mis sur des initiatives existantes afin d'éviter les répétitions.

### **Recommandations**

35. Des actions spécifiques sont recommandées pour poursuivre la sensibilisation sur la question de la professionnalisation du travail des jeunes :

- a. mettre en place un programme académique en faveur du travail des jeunes ;
- b. entreprendre la sensibilisation, la communication ;
- c. entreprendre des recherches et des études pour assurer la durabilité.

### **Point VII : COUT DES AFFAIRES EN AFRIQUE POUR LES JEUNES ENTREPRENEURS**

36. L'exposé a souligné le fait que l'Afrique manque encore d'un environnement stimulant la compétitivité. Les présentateurs ont réitéré le besoin de recourir à l'innovation telle que la reconnaissance des jeunes comme source de création de leur propre emploi, avec une attention particulière portée sur les besoins existants.

### **Questions abordées**

37. Il y a un décalage entre l'enseignement des établissements universitaires et le marché du travail. Il est donc nécessaire de promouvoir le dialogue pour les partenariats public/privé à cet égard. Il a également été noté que la technologie pouvait être un véritable fer de lance de l'innovation en Afrique.

### **Recommandations**

38. La réunion a examiné un certain nombre de recommandations, telles que :

- a. réduire les coûts liés au démarrage des affaires ;
- b. mettre en place des infrastructures adéquates et des cadres de politiques favorables ;
- c. permettre les essais et ne pas pénaliser les échecs de l'entrepreneuriat ;
- d. établir un visa d'affaires unique pour toute l'Afrique ;
- e. encourager le commerce intra-africain ;
- f. réduire le prix pour l'infrastructure ;
- g. accroître la productivité des industries à forte intensité de main-d'œuvre ;
- h. faciliter la mobilité en Afrique en supprimant l'obligation de visa d'entrée dans les États membres de l'UA

- i. mettre en place un fonds à conditions minimales d'accès, dédié aux jeunes.

**Point VIII : Accroître l'investissement pour l'autonomisation des jeunes en Afrique**

**Panel 8.1 : Comment financer les plans d'action pour l'emploi des jeunes et atteindre la réduction annuelle de 2 % du taux de chômage des jeunes d'ici à 2018**

39. En Afrique, l'informel est la nouvelle norme en ce qui concerne l'emploi. Par conséquent, la plupart des jeunes finissent par hériter de leurs parents, en travaillant exactement aux mêmes endroits. Ainsi, la bonne gouvernance est aussi importante que le financement quand il s'agit de l'emploi des jeunes et leur autonomisation. Le chômage des jeunes est une des questions transversales, nécessitant par conséquent une approche multisectorielle pour en parler efficacement.

**Questions abordées**

40. Les idées suivantes se sont révélées être les plus grandes préoccupations des participants au cours du débat :

- Quels sont les paramètres contextuels principaux pour définir le chômage des jeunes ?
- Quelles sont les stratégies de financement pour atteindre la réduction annuelle de 2 % du taux de chômage des jeunes ?

**Recommandations**

41. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- a. la bonne gouvernance est aussi importante que le financement ;
- b. améliorer la productivité dans le secteur informel en mettant à disposition des infrastructures appropriées ;
- c. soutien des autorités locales en faveur de la croissance du secteur informel, non agricole, en permettant aux entreprises de faire des affaires ;
- d. des réformes fiscales de la taxe d'habitation dans les grandes villes pour financer des routes et infrastructures urbaines de base, ainsi que d'autres mécanismes de financement novateurs, tels que les prélèvements sur les billets d'avion, sur les produits pétroliers, sur les carburants, etc. ;
- e. des politiques innovantes, réalisables, à faible coût ;
- f. les pays doivent développer une approche basée sur les compétences ;

- g. les gouvernements mettront la priorité sur les réformes (commerce, logistique, entreprises informelles).

**Panel 8.2 : Augmenter le financement national pour accélérer l'autonomisation des jeunes en Afrique : feuille de route pour le Plan d'investissement de la jeunesse africaine**

**Questions abordées**

42. Les questions suivantes ont été posées aux participants pour guider la réflexion au cours du débat

- a. Les dépenses effectuées tout particulièrement sur les programmes de jeunes profitent-elles aux jeunes ?
- b. Les ressources allouées pour la jeunesse sont-elles gérées de façon à assurer la transparence des comptes ?
- c. Les gouvernements élaborent-ils des plans d'action avec des objectifs définis qui prouvent leur compréhension du problème avec une feuille de route prévoyant la résolution des problèmes ?
- d. Les jeunes sont-ils impliqués dans la conception des programmes conçus pour eux, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre, y compris la mise en place d'un budget pour ces programmes ?

**Recommandations**

43. Tel que recommandé ci-dessous, les actions suivantes pourraient être mises en œuvre en priorité pour répondre aux questions relatives à la mobilisation de fonds au plan national en vue d'accélérer l'autonomisation des jeunes :

- a. analyser la situation des jeunes dans le pays afin d'avoir une référence de base ;
- b. évaluer la mesure dans laquelle les politiques et programmes de gouvernement se penchent un peu plus sur la situation et les besoins mis en évidence précédemment, et proposer de nouvelles politiques en fonction des besoins ;
- c. évaluer (au début de l'exercice budgétaire) si des fonds suffisants (budget) ont été alloués à la mise en œuvre des politiques et programmes gouvernementaux en faveur de la jeunesse comme précédemment identifiés ;
- d. à la fin de l'exercice budgétaire, mesurer et assurer que les fonds alloués ont bien été dépensés comme prévu et surtout au profit des bénéficiaires de ces fonds ;

- e. les Rapports d'audit doivent être accessibles au public, y compris aux jeunes ;
- f. évaluer (après quelques années) si la situation préalablement décrite dans la première étape s'est améliorée ;
- g. impliquer le secteur privé et les secteurs de la budgétisation dans les efforts de mobilisation des ressources.

### **Panel 8.3 : Partenariat fructueux pour le Développement des jeunes en Afrique**

44. Les partenaires suivants - UNESCO, UNICEF, VNU, UN-Habitat, le Commonwealth et MICROSOFT - ont fait des exposés en conformité avec leur mandat respectif, mais aussi dans le cadre de leur participation et de leur partenariat en vue d'encourager l'épanouissement des jeunes en Afrique et en collaboration avec les pays africains, mais aussi avec la Commission de l'Union africaine. De même, ils ont insisté sur leur engagement pour continuer de travailler avec l'Afrique en appuyant les cadres existants, tels que la Charte africaine de la Jeunesse, le Plan d'action de la Décennie pour le développement de la jeunesse, le Corps des Jeunes Volontaires de l'Union africaine, etc.

45. Les partenaires au développement se sont engagés pour opérationnaliser la note d'orientation de l'UA pour l'appui et la mise en œuvre du Plan d'action pour la Décennie des jeunes au niveau régional et national.

46. La Commission de l'UA est également priée de donner une perspective jeune à la participation africaine au programme de développement post-2015. Il a été demandé à la Commission de présenter un projet de décision sur une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour faire adopter la Charte africaine de la jeunesse et le Plan d'action de la Décennie de la jeunesse comme un cadre élargi pour le développement des jeunes.

47. L'Afrique doit aussi s'efforcer d'atteindre un consensus sur un candidat commun proposé comme Conseiller spécial du Secrétaire général sur les sujets de la Jeunesse.

### **POINT IX : REPONSES DE LA COMMISSION DE L'UA**

#### **Panel 9.1 : Propositions**

48. Le Département des Ressources humaines, Science et Technologie de la Commission de l'Union africaine, dans ses efforts pour mettre en œuvre la décision et la déclaration de Malabo 2011, après compilation des informations et connaissances des experts invités et le soutien politique des ministres en charge du Développement des jeunes en Afrique au cours de la Conférence, a proposé des réponses aux besoins, préoccupations et défis auxquels fait face la jeunesse africaine, dans le respect des capacités disponibles :

- a. il est important de renforcer les capacités et d'assurer la disponibilité des données désagrégées sur la situation de la jeunesse en Afrique, et ce, en

harmonie avec les principes de la Charte africaine de la Jeunesse pour une planification, une budgétisation et un plaidoyer efficace aux niveaux régional et national ;

- b. une approche interministérielle, multisectorielle et interdisciplinaire pour le développement des jeunes est un impératif pour adapter et atteindre les objectifs du Plan d'action de la Décennie des jeunes aux niveaux régional et national ;
- c. les rôles coordonnés, la capacité et la participation des États membres, des CER et de la Commission de l'UA dans la mise en œuvre, le suivi des progrès sont requis pour assurer la soumission de rapports périodiques sur les réalisations.

### Recommandations

49. Les recommandations suivantes exigent que tous les acteurs concernés assument leur responsabilité pour la mise en œuvre des actions :

- a. la participation institutionnelle des États membres et des CER dans le Mécanisme d'assistance technique des pays de l'UA (MATP) comme un cadre d'action de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Décision du Sommet de Malabo 2011 ;
- b. les États membres et les CER devront opérationnaliser le Cadre d'action de la Politique de l'UA pour l'Institutionnalisation du volontariat des jeunes en Afrique ;
- c. les États membres et les CER devront opérationnaliser et appliquer les notes consultatives et les outils politiques de l'UA dans le processus d'intégration des questions de la jeunesse dans la planification fiscale et assurer une réponse à un niveau macroéconomique du suivi et d'évaluation des actions engagées ;
- d. la nécessité pour la Commission de l'UA et les États membres d'apporter une contribution pour mener en 2013 une enquête et une analyse à l'échelle nationale sur les indicateurs multiples en rapport avec la jeunesse ;
- e. les États membres devront envisager d'accueillir la formation continentale des volontaires et manifester leur intention ou intérêt pour les années 2013 et 2014 ;
- f. les États membres tiendront compte des critères et de l'accord de siège pour l'établissement d'un Secrétariat opérationnel du Corps des Jeunes Volontaires de l'UA (CJV-UA) d'ici à 2015 ;
- g. les États membres apporteront une contribution pour garantir l'absorption des jeunes volontaires engagés sous le Programme des Jeunes Volontaires en matière des TIC et de Recherche pour l'opérationnalisation à



grande échelle de la base comparative des données statistiques de l'UA sur la Jeunesse ;

- h. les États membres mèneront une auto-évaluation de leur politique nationale relative à la jeunesse sur la base des outils de référence de l'UA ;
- i. la Commission de l'UA devra opérationnaliser les Mesures pour l'autonomisation des jeunes et assister les États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre des Plans nationaux en faveur de la Jeunesse et d'Indices de développement ;
- j. en 2013, les États membres soumettront une offre initiale et une manifestation d'intérêt pour accueillir les célébrations de la Journée africaine de la Jeunesse en 2013 et 2014 ;
- k. opérationnaliser le Fonds de l'UA pour la Solidarité de développement de la Jeunesse (FSDJ) et assister les États membres dans la mise en œuvre du fonds au niveau national ;
- l. la Commission de l'UA doit conduire des visites d'étude et des consultations avec des experts sur la professionnalisation des jeunes et le développement en Afrique et faire un rapport au Bureau ;
- m. organiser une préparation et une participation de haut niveau du Bureau des ministres en charge de la Jeunesse à une session spéciale au cours de la prochaine rencontre des ministres des Finances et de l'Économie en partenariat avec la Banque mondiale, la BAD et la CEA.

#### **POINT X : DATE ET LIEU DE LA COMY V**

50. La cinquième session ordinaire de la Conférence des ministres en charge de la Jeunesse (COMY V) se tiendra en République du Tchad en 2014, tel que proposé par le ministre de la Jeunesse du Tchad.

51. La République du Sud-Soudan a offert d'accueillir la COMY VI en 2016.

#### **POINT XI : QUESTIONS DIVERSES**

52. Sous ce point, un certain nombre de préoccupations ont été exprimées :

- a. la Conférence a demandé à la Commission de l'UA de revenir à la méthodologie précédente (Réunion des experts et Conférence des ministres) ;
- b. il a été souhaité que le Bureau sortant préside la réunion et que l'élection du nouveau Bureau se tienne à la fin de la Conférence ;

- c. il est exigé que les États membres organisent des réunions régionales, convoquées par les membres du Bureau en vue de la préparation de la prochaine COMY ;
- d. la Conférence souhaite que les membres du Bureau arrivent un jour avant le début de la COMY ;
- e. la Conférence appuie la demande des délégués soudanais à « demander aux puissances occidentales de lever les sanctions imposées au Soudan, en particulier dans le domaine des TIC, ce qui porte atteinte au droit des jeunes d'avoir accès à ces technologies conformément aux dispositions de la Charte africaine de la Jeunesse ;
- f. les délégués de l'Union panafricaine de la Jeunesse ont fait des propositions pour le thème de la prochaine COMY « Réaliser le Potentiel de la Jeunesse africaine en mettant en place le financement et le suivi » ;
- g. à propos du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'Union panafricaine de la Jeunesse, les délégués de l'UPJ ont tenu une réunion avec le président de la COMY IV au cours de laquelle la Guinée Équatoriale a été choisie comme hôte de l'événement qui pourrait être organisée le 1<sup>er</sup> novembre ou fin décembre. Le président de la COMY IV s'est engagé personnellement à effectuer un voyage en Guinée Équatoriale pour rencontrer le Chef d'État S.E M. Obiang Nguema à ce sujet.

## **POINT XII: CEREMONIE DE CLOTURE**

53. S.E. M<sup>e</sup> Bience Philomena Gawanas, Commissaire du Département des Affaires sociales, au nom du Prof. Jean-Pierre Ezin, Commissaire du HRST a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à l'endroit de son collègue pour lui avoir offert l'opportunité de participer à la cérémonie de clôture et de s'adresser à la Conférence des ministres. Elle a félicité la COMY IV pour les résultats atteints et pour l'adoption du rapport et des recommandations. Me, Gawanas a également informé la Conférence du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 2013 et a insisté sur le thème de l'événement qui est « Panafricanisme et renaissance africaine ». Ce faisant, elle a insisté sur le fait que les ministres de la Jeunesse devront engager une réflexion sur le rôle de la Jeunesse africaine dans ce dialogue autour du thème. Tout en engageant les ministres et la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre les mesures convenues, elle a insisté sur l'importance de placer l'humain au cœur du Programme post-2015 de développement et de la croissance économique avec une attention particulière à l'homme et au dialogue intergénérationnel.

54. Le Président du Bureau de la COMY IV, S.E M. Anatole Collinet Makosso, ministre de la République du Congo et président de la COMY IV a remercié tous les ministres et chefs de délégations pour les bonnes réalisations qui ont suivi les réflexions de ces trois derniers jours. Le président a également présenté ses excuses pour les désagréments causés, par souci de consensus, à quelques participants, soit au cours du processus électoral, soit dans le déroulement des travaux.

55. S.E. M. Makosso a exprimé sa gratitude pour la confiance qui a guidé l'élection de son pays, la République du Congo pour mener pendant les deux prochaines années, le destin de la Jeunesse africaine et de son développement. Il a en outre remercié les membres de la COMY III pour le bon travail accompli entre 2010 et 2012. Il a par ailleurs fait appel au soutien constant et à la coopération de toutes les parties prenantes avec les membres du Bureau de la COMY IV afin de travailler dur et redoubler d'efforts pour atteindre de meilleurs résultats avec des impacts durables pour et avec les jeunes. Il a insisté sur l'utilisation des instruments existants et la promotion du dialogue entre les générations et la bonne gouvernance. Enfin, il a déclaré close la 4<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des ministres de l'UA en charge de la Jeunesse et a annoncé que la COMY V les conviait tous à N'Djamena (République du Tchad), en 2014, de préférence avant le 1<sup>er</sup> mai.

56. La quatrième session ordinaire de la Conférence des ministres de l'UA en charge du Développement de la Jeunesse a clôturé ses travaux à 20 h 30, ce 14 septembre 2012.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2012

# Report of 4th AU conference of ministers of youth, Addis Ababa, Ethiopia, 12 – 14 September 2012

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4306>

*Downloaded from African Union Common Repository*